

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La directive Bolkestein reste une mauvaise directive

En réaction au vote du 16 février dernier au Parlement Européen à Strasbourg sur la Directive dite « Bolkestein », Geneviève GAILLARD, Députée, continue à mettre en garde contre ce texte de libéralisation des services dangereux pour le modèle social européen. En effet, même sous sa version allégée la Directive Bolkestein reste une mauvaise directive.

La députée se réjouit, tout de même, des fortes mobilisations sociales et politiques qui se sont multipliées depuis plus d'un an contre cette directive et qui ont, somme toute, abouti à un premier résultat.

Là où le principe du pays d'origine a été formellement retiré, s'installe un vide que quelques esprits libéraux s'empresseront d'interpréter et ne manqueront pas d'utiliser pour des convenances économiques de profit. Les garanties sociales introduites dans le texte ne permettent pas d'enrayer la machine à niveler les acquis sociaux par le bas. Dans un contexte si flou, toute ambiguïté, toute demi-mesure, tout espace d'interprétation laissé à la Commission et à la Cour sont dangereux donc à proscrire.

Aussi, Geneviève GAILLARD souhaite que tout soit mis en œuvre pour un retrait pur et simple de cette directive européenne qui ouvre la voie à la libéralisation des services, entérine la mise en concurrence des territoires et des hommes en Europe sans aucune garantie pour les citoyens, les salariés, les usagers des services.

Le rejet de la directive est l'objectif clair de la députée. Mais en attendant, elle agira afin que soit inscrit explicitement dans la directive la primauté des règles du pays de destination et limiter au maximum le champ d'application de ce texte, en particulier tout service public.

Elle rappelle, à cette occasion, sa mobilisation permanente contre l'Accord Général des Services (AGCS), toile de fond de la Directive Bolkestein, dont les conséquences à terme seront particulièrement néfastes pour les habitants de notre planète, pour les collectivités et la démocratie.

Niort, le 17 février 2006